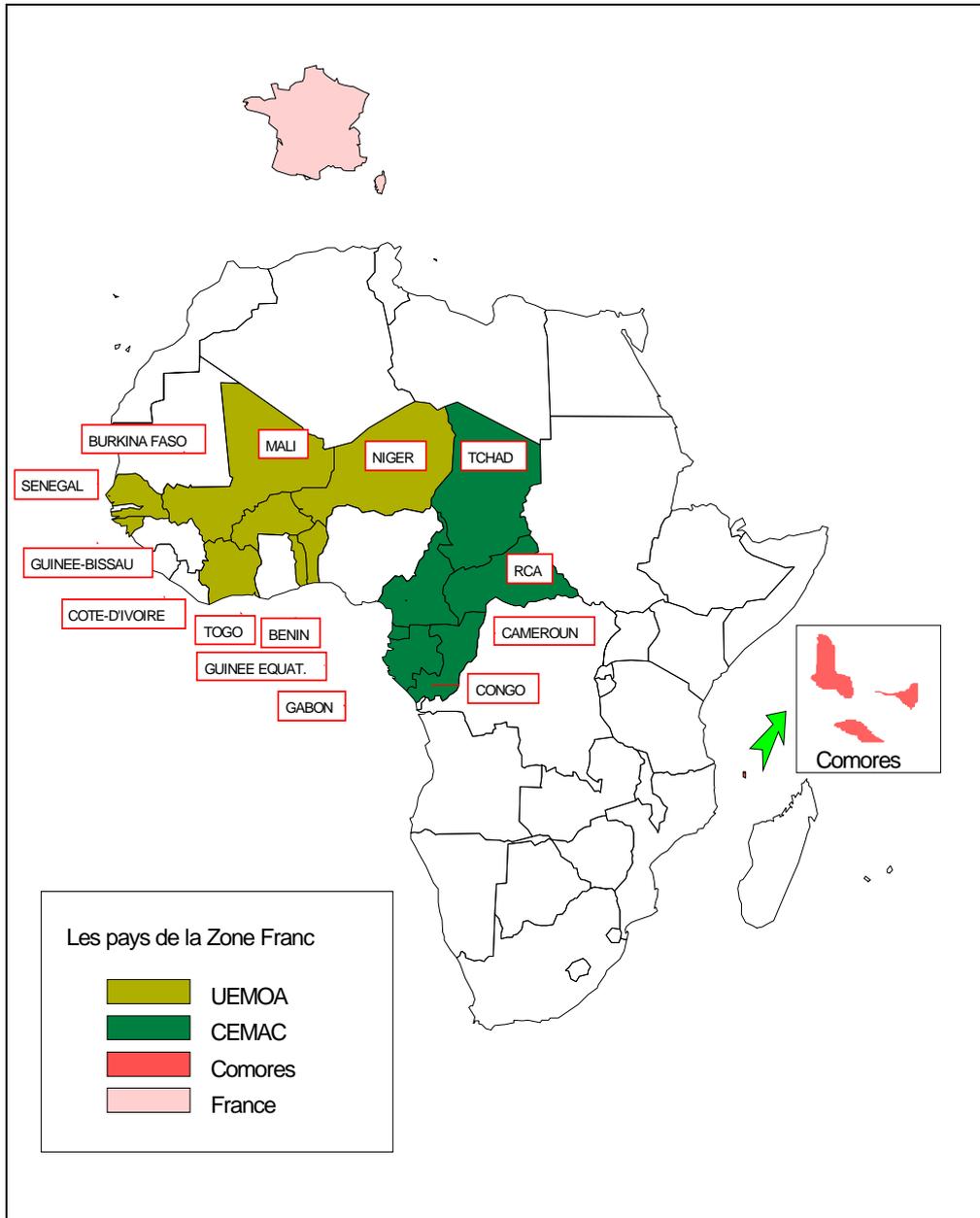


QU'EST-CE QUE LA ZONE FRANC ?



La Zone Franc rassemble quatorze pays africains, regroupés en deux unions économiques et monétaires (l'UEMOA et la CEMAC) ainsi que les Comores, liés à la France par des accords de coopération financière.

I. CES ACCORDS DE COOPÉRATION REPOSENT SUR TROIS GRANDS PRINCIPES

Une parité fixe

Le franc CFA d'Afrique de l'Ouest (franc de la Communauté financière africaine), monnaie des pays de l'UEMOA, le franc CFA d'Afrique centrale (Coopération financière en Afrique centrale), monnaie des pays de la CEMAC, et le franc comorien sont reliés, par un taux de change fixe, à l'euro.

Depuis le 10 janvier 1994 :

1 FRF = 100 FCFA = 75 KMF (Franc Comorien)

et depuis le 1^{er} janvier 1999 :

1 EUR = 655,957 FCFA = 491,96775 KMF (Franc Comorien)

Un mécanisme de solidarité

Le Gouvernement français accorde une garantie illimitée à la convertibilité des francs CFA et du franc comorien.

Des règles de discipline financière

- ◆ Toutes les réserves de change officielles doivent être déposées dans les Instituts d'émission des pays africains de la Zone Franc (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque des États de l'Afrique centrale, Banque centrale des Comores).
- ◆ Les Instituts d'émission doivent prendre des mesures conservatoires de restriction de la création monétaire lorsque :
 - Le rapport entre les réserves de change et la monnaie émise par les Banques centrales tombe en dessous de 20 %.
 - La garantie de l'État français commence à jouer.
- ◆ Les avances des Banques centrales aux États sont plafonnées à 20 % des recettes budgétaires.

II. LA MISE EN ŒUVRE

- ◆ L'État français a ouvert sur ses livres un compte, dénommé compte d'opérations, au nom de chacun des Instituts d'émission de la Zone Franc.
- ◆ Sur ces comptes les Instituts d'émission doivent déposer 65 % au moins de leurs avoirs extérieurs nets.
- ◆ C'est à travers un découvert sur ces comptes que l'État français garantit sans limites la convertibilité des francs CFA et comorien.

III. CE QUE L'EURO A CHANGÉ

- ◆ Les francs CFA et comorien sont désormais liés à l'euro.
- ◆ L'accord du Conseil européen est nécessaire dans deux cas : modification de la nature de l'accord ou du périmètre géographique de la Zone Franc (décision du Conseil européen du 23 novembre 1998).
- ◆ La France a une obligation d'information des autorités européennes sur la mise en œuvre des accords de la Zone Franc.

IV. LES AVANTAGES DE LA ZONE FRANC

Un garant de la stabilité des prix

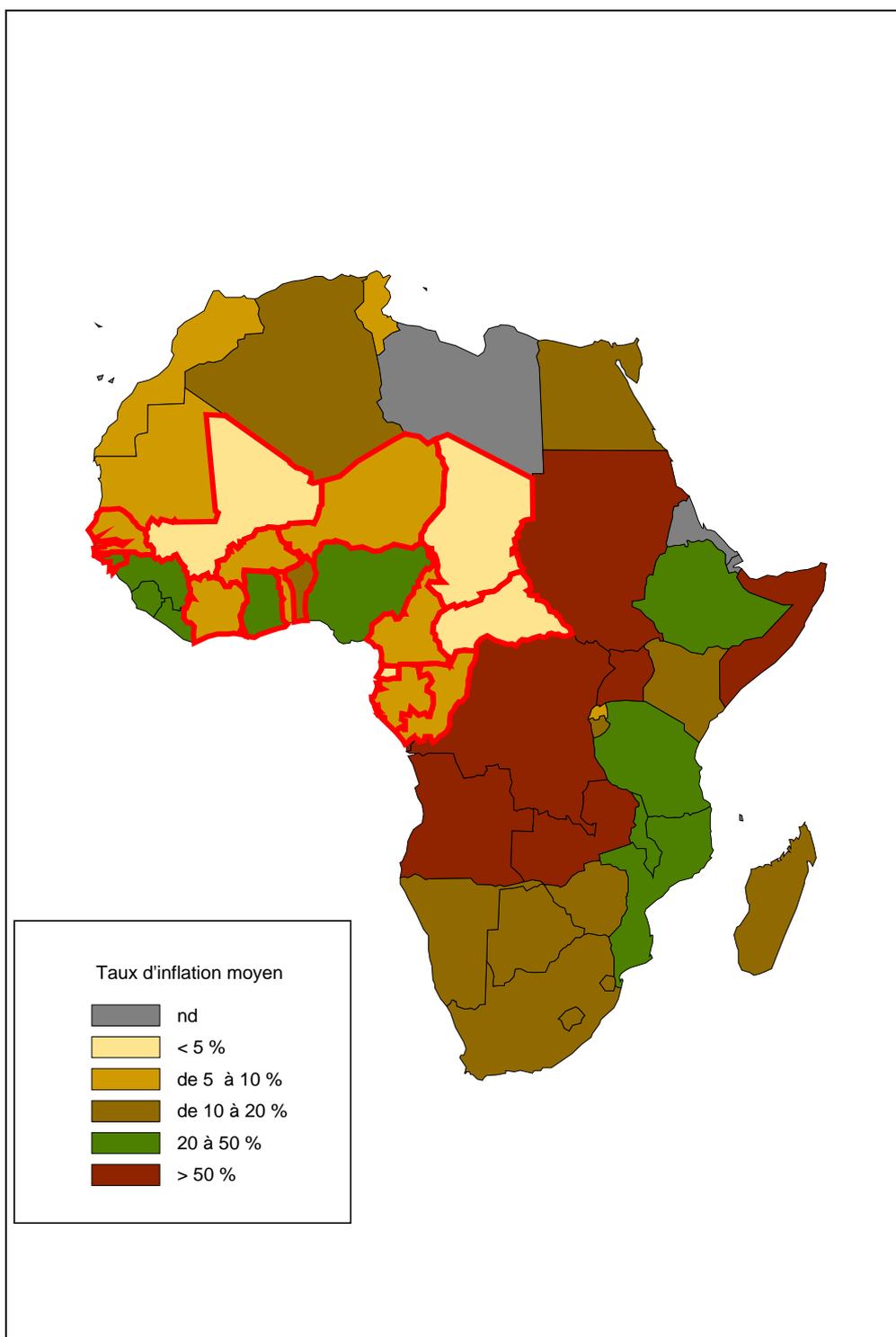
grâce :

- à un taux de change fixe vis-à-vis du franc français puis de l'euro ;
- à la garantie de convertibilité que donne la France à ce régime de change ;
- à la crédibilité que confère cet ancrage à la politique monétaire.

⇒ Une inflation maîtrisée, beaucoup plus faible que dans les autres pays en développement.

Taux d'inflation

(en moyenne annuelle entre 1972 et 1997)



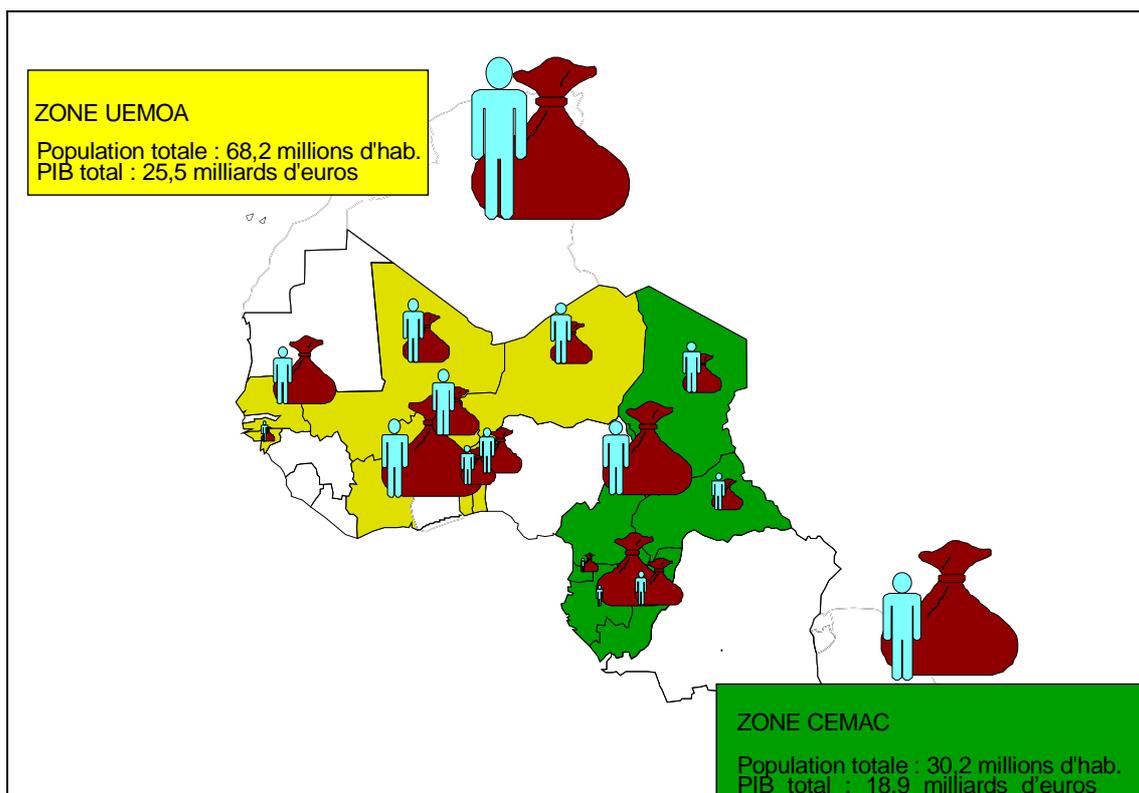
Un catalyseur de l'intégration régionale

grâce :

- aux mécanismes de la Zone Franc, socle des unions monétaires en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ;
- au cadre d'apprentissage de la coopération et de la solidarité régionale qu'ont constitué ces unions monétaires.

⇒ *L'union économique et monétaire s'est approfondie, créant des espaces économiques plus vastes et plus viables.*

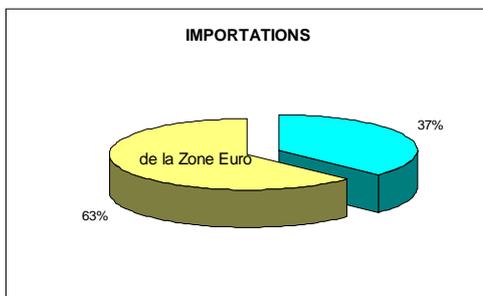
PIB (en milliards d'euros) - Population (en millions d'habitants) Année 1999



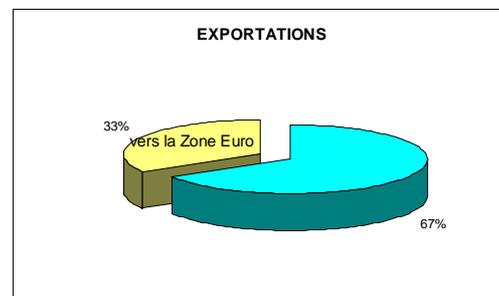
Un facteur de développement des échanges commerciaux et des investissements étrangers

- ◆ grâce au système de change :
 - ni rationnement, ni pénurie de devises, ni marché des changes parallèle dans les pays africains de la Zone Franc (PAZF).
- ◆ grâce à la stabilité du taux de change :
 - régularité des importations et des exportations de biens et services et des flux de capitaux.
- ◆ grâce à la réduction du risque de change avec la Zone Euro
 - un accès facilité

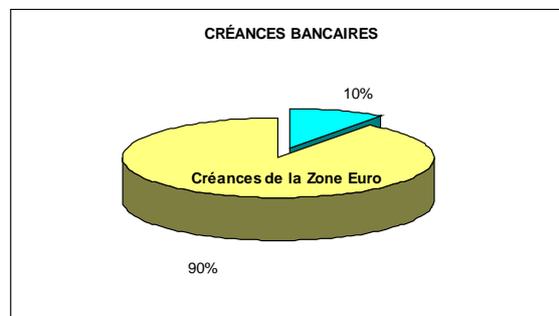
aux biens européens



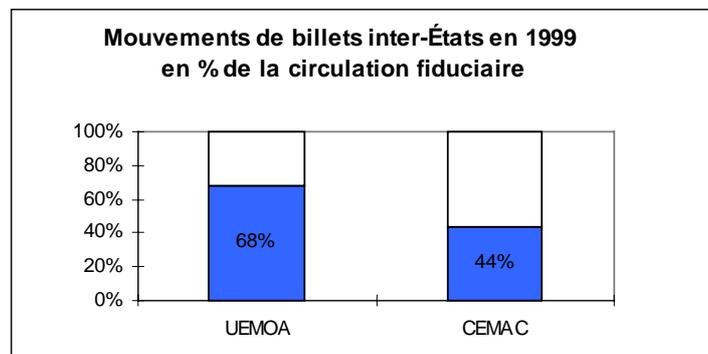
au marché européen



aux capitaux européens



- ◆ grâce aux unions monétaires
 - des échanges intra-régionaux facilités.



Pour plus d'informations : <http://www.banque-france.fr>